

**Edito Isabelle DAUGREILH**

## **LA FILIERE PALMPIPEDE DANS LA TOURMENTE**

La découverte de plusieurs cas de grippe aviaire en décembre 2015 dans des élevages du Sud-Ouest a fragilisé la filière. Dans les Landes et le Gers, le foie gras est la star gastronomique et le moteur économique de ses deux régions. Le sud-ouest de la France produit 75 % du foie gras français soit deux milliards d'euros de chiffre d'affaires, 30 000 emplois directs et 100 000 indirects.

Les responsables du MODEF des Landes et nationaux se sont mobilisés afin de défendre les petits et moyens producteurs. En janvier, le MODEF a attiré l'attention des décideurs politiques sur l'impact que pourraient avoir certaines mesures, telle l'obligation de travailler en bande unique, sur l'avenir des modes de production traditionnels et fermiers.

Le 20 janvier à l'appel du MODEF à Mont de Marsan plus de 800 producteurs, accouveurs, salariés de la filière descendaient dans la rue pour dénoncer la mesure prise par le Ministre de l'Agriculture de suspendre la production de palmipèdes dans les 8 départements touchés par la grippe aviaire et de mettre en avant le désarroi des producteurs face à l'influenza aviaire. L'arrêt brutal de la production va avoir des conséquences catastrophiques sur l'ensemble de la filière foie gras. A partir du 18 avril, un vide sanitaire de 4 semaines total est obligatoire, il faut ajouter 12 à 14 semaines d'élevage et 2 semaines de gavage soit 18 semaines avant de revoir les premiers foies gras sur le marché. Le MODEF craint de voir une augmentation des importations de foies gras de Bulgarie et Hongrie afin de pallier à l'arrêt de la production française. Pour rappel, la France demeure le premier pays producteur mondial avec 26 600 tonnes, suivie de la Bulgarie avec 2 600 tonnes, puis la Hongrie (2 500 tonnes) et de l'Espagne (un peu plus de 400 tonnes).

Durant cette période inactive imposée, les charges d'exploitation vont continuer à tomber, les semis de maïs vont commencer mi-avril correspondant au début du vide sanitaire avec les frais qui vont avec. Avec ce plan de lutte contre l'influenza aviaire, les accompagnements financiers doivent venir compenser l'absence de revenu que certains estiment au bas mot entre 50 à 100 % de leur revenu annuel. Le MODEF a un seul objectif de faire en sorte que tous les producteurs, qu'ils soient en IGP, en Label Rouge ou en vente directe puissent être indemnisés le plus rapidement possible à hauteur des préjudices subis. Dernièrement, l'interprofession, l'ITAVI pour les filières longues et par les centres de gestion pour les filières courtes ont présenté des valeurs forfaitaires concernant l'indemnisation de la filière avicole. Le MODEF se satisfait de ces valeurs puisqu'elles prennent en compte l'ensemble de la production. Le premier versement à hauteur de 50% sera versé début juin et le deuxième versement sera peut être effectué à la fin de l'année ou début d'année 2017. Comment les producteurs traditionnels, fermiers et labels vont-ils redémarrer sans trésorerie ? Le MODEF revendique que le deuxième versement soit effectué fin septembre afin de relancer la production.

Le combat n'est pas encore terminé, il va falloir rester vigilant sur l'avenir de la filière palmipède. Une crise sanitaire ne doit pas servir de caution à une restructuration de la filière comme cela s'est passé dans les années précédentes.

***"Nous informons que le dispositif d'indemnisation pour les éleveurs palmipèdes sur la crise aviaire est lancé, tout dépôt de dossier est à effectuer en DDT avant le 22 avril 2016".***